Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 67 (1916)

Heft: 3-4

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTONS

Zurich. En remplacement de M. Th. Weber, promu inspecteur forestier cantonal, le conseil d'Etat a nommé M. Ad. von Orelli, inspecteur forestier du IV arrondissement, à Winterthour. Le nouvel inspecteur était jusqu'ici adjoint de l'inspecteur forestier cantonal à Zurich.

Fribourg. L'administration élabore de nouvelles prescriptions pour la rédaction des plans d'aménagement des forêts publiques. Ces instructions, qui entreront sous peu en vigueur, auront beaucoup d'analogie avec les instructions vaudoises de 1906 sur la matière. Nous les examinerons en détail après leur promulgation.

Depuis 1914, le canton de Fribourg pratique avec grand succès, dans les forêts publiques, un nouveau mode de vente des bois: la vente en soumission du bois sur pied, l'abatage ayant lieu par le vendeur après la vente. Toutes les communes sont tenues de façonner ellesmêmes leurs coupes. C'est là un réel succès à l'actif de l'administration forestière fribourgeoise pour lequel elle a droit aux plus vifs éloges.

L'introduction de cette heureuse innovation n'est pas allée sans peine. Même la salle du Grand Conseil a retenti à l'écho des récriminations qu'elle a provoquées à l'origine. Aujourd'hui déjà, cette petite effervescence s'est calmée, et ceux même qui critiquaient le plus vivement l'administration sont les premiers à reconnaître les heureux résultats de son initiative.

Le peuple fribourgeois vient de montrer à nouveau le réel intérêt qu'il porte aux choses de la forêt; il est certainement parmi ceux qui réalisent le mieux toute l'importance de celle-ci pour notre économie nationale et qui savent en tirer toutes les conclusions qui doivent en découler.

Grisons. Le commerce des bois continue à être très actif. A la fin de 1914, le disponible dans les forêts publiques dépassait de 300,000 m³ le montant de la possibilité. Aussi bien les fortes demandes de 1915 et les hauts prix offerts ont-ils incité à réaliser ces économies. Du volume ci-dessus, plus de 100,000 m³ ont été offerts au commerce. Les propriétaires de forêts privées n'ont pas manqué de profiter aussi d'une occasion aussi favorable. Ce fut le cas surtout dans les vallées autrefois loin des voies de communication et que la construction des chemins de fer rhétiques ont mis à même de tirer mieux parti de leurs réserves de vieux bois.

Toutes les scieries sont en pleine activité.

Thurgovie. Quelques chiffres extraits du rapport de gestion pour 1914 du Conseil d'Etat. Les coupes dans les forêts communales (5694 ha) ont comporté en moyenne 5,0 m³ par hectare. Le reboisement artificiel

des coupes a nécessité l'emploi de 211,000 plants, dont les $^2/_3$ de résineux et $^1/_3$ de feuillus.

Les coupes dans les forêts cantonales (1284 ha) se sont élevées à 7,42 m³ par hectare, correspondant à un rendement net de fr. 85. 12.

Vaud. La hausse extraordinaire signalée sur le prix des sciages de résineux a eu pour conséquence une recrudescence inouïe de l'importance des coupes dans les forêts particulières. Ainsi, dans le 3° arrondissement forestier, ces coupes qui comportaient en moyenne 15,000 m³ par an jusqu'ici ont dépassé 50,000 m³ en 1915. Dans un seul triage, celui de l'Etivaz, les coupes particulières ont mesuré 10,500 m³; l'une de celles-ci a compris 2600 plantes, cubant 3000 m³. Les 8 coupes les plus fortes de ce triage ont mesuré en moyenne 800 m³ chacune. Du train dont progressent les réalisations dans les belles forêts du Pays-d'Enhaut, les réserves de gros bois dont cette contrée pouvait s'énorgueillir récemment encore, ne seront bientôt plus qu'un souvenir.

A la fin du février, on payait, en gare de la Chaudanne, de 34 à 40 fr. le m³, bois rendu sur wagon.

Neuchâtel. Au commencement de novembre 1915, la collectivité des communes de l'arrondissement du Val de Travers a organisé une vente de bois qui comprenait la presque totalité des coupes de l'exercice 1915/16. La Mercuriale de l'avant-dernier numéro du Journal a donné les résultats détaillés de cette importante mise de bois. Ces résultats furent un vrai succès, ce qui provient, pour une bonne part, du fait d'avoir pu grouper toutes les communes d'un arrondissement pour une vente collective. Elle avait attiré beaucoup de monde.

L'organisation d'une pareille vente réclame beaucoup de temps et de peine. Monsieur Biolley, l'inspecteur forestier de l'arrondissement, n'a ménagé ni l'un ni l'autre; aussi a-t-il droit aux plus vives félicitations pour le beau résultat obtenu.

DIVERS.

Le commerce de bois de la Suisse avec l'étranger, pendant les années 1913 et 1914, a été le suivant:

La moins-value de 1914 vis-à-vis de 1913 a donc comporté:

aux importations: fr. 13,928,379 aux exportations: " 1,324,818

L'arrêt presque complet de l'industrie du bâtiment, pendant la seconde moitié de 1914, explique surabondamment la baisse extraordi-